

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le cinquième (5<sup>e</sup>) jour du mois de février 2018, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 06 et prend fin à 19 h 07.

#### **Rés # 18-02-01          ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant toutefois le point suivant :

- 9.1-a)                  Codes postaux pour le secteur de Sagard / Lac Deschênes.

#### **Rés # 18-02-02          ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2018**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2018 et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

#### **Rés # 18-02-03          COMPTES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- |   |               |
|---|---------------|
| - Comptes (C1805683 à C1805778, L1800001 à L1800005<br>et M1805681, M1805682, M. 1815662) | 305 746,18 \$ |
| - Salaires, rémunérations des élus et déplacements  | 27 971,87 \$  |

**TOTAL** **333 718,05 \$**

**Rés # 18-02-04            AUTORISATION À LA MRC DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Siméon à faire parvenir à la MRC de Charlevoix-Est, avant le 20 mars 2018, la liste des personnes n'ayant pas acquitté leurs taxes pour l'année 2016 afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

De plus, le conseil autorise celle-ci ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard à enchérir sur les propriétés en vente pour et au nom de la municipalité.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière a soumis aux membres du Conseil municipal la liste des taxes impayées (arrérages) pour les années 2016-2017 et que ceux-ci en ont pris connaissance et approuvent cette liste.

c.c.    MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 18-02-05            RATIFIER LA LOCATION D'UN AUTOBUS POUR LA MARCHÉ DU 17 JANVIER 2018, RELATIVEMENT AU « TROU NOIR » DE L'ASSURANCE-EMPLOI**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la location d'un autobus de l'entreprise *Transport Savary*, pour le transport des personnes qui ont participé à la marche du 17 janvier 2018, relativement au « trou noir » de l'assurance-emploi, qui s'est tenue à La Malbaie, au coût de 250 \$ (plus taxes).

**Note                            DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS DES CANDIDATS LORS DE L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017**

La directrice générale et présidente d'élection, Mme Sylvie Foster, confirme que tous les candidats de l'élection du 5 novembre dernier ont dûment complété et remis le formulaire PGE-1038, en vertu de l'article 513.1 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les Municipalités* (LERM).

La date limite de réception des formulaires DGE-1038 est le 3 février 2018.

Les documents originaux seront acheminés au Directeur général des élections, tel que prévu par la Loi.

**Rés # 18-02-06            DÉLAI D'EXPÉDITION DES COMPTES DE TAXES 2018**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un délai à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster, pour expédier les comptes de taxes pour 2018. Le délai accordé est le 15 mars 2018. En vertu de l'article 83, de la Loi sur la fiscalité municipale, une copie certifiée conforme de la présente résolution sera transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

**Rés # 18-02-07           AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 224**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 224, amendant l'article 10 « paiement par versements », du règlement N° 220, déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2018. Ainsi, les comptes de taxes municipaux seront expédiés au plus tard le 15 mars 2018 et le premier paiement ne sera dû que le 15 avril 2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 18-02-08           SOUS-CENTRE DE COORDINATION DE MESURES D'URGENCE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à remise en fonction de notre sous-centre de coordination des mesures d'urgence. Une demande d'aide financière sera adressée au Bureau de gestion des sommets (BGS) d'Affaires mondiales Canada qui est responsable de la planification, de l'organisation et de la mise en œuvre de la logistique pour les événements internationaux d'envergure organisés par le Canada, telle la tenue du Sommet du G7 en juin prochain à La Malbaie.

**Rés # 18-02-09           PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

ATTENDU QUE           notre municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM), pour l'année 2018-2019 ;

ATTENDU QUE           le chemin du lac Port-aux-Quilles nécessite une amélioration importante ;

ATTENDU QUE           les travaux consisteraient à refaire une couche de pavage ;

ATTENDU QUE           l'estimé des travaux cités au paragraphe précédent est de l'ordre de 70 000 \$ ;

POUR  
CES MOTIFS,           Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière de l'ordre de 50 000 \$, à notre députée provinciale, madame Caroline Simard, afin de concrétiser la réalisation de ces travaux d'amélioration.

**Rés # 18-02-10           VENTE DE NOTRE ANCIENNE « RÉTROCAVEUSE »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de notre ancienne « rétrocaveuse » par soumission publique, avec un prix de départ de 5 000 \$, dont la description est la suivante :

Marque : CASE – 1986  
Modèle : 580SE  
Numéro de série : 17038441.

La date limite pour la réception des soumissions est fixée au 30 mars 2018.

**Rés # 18-02-11 ACHAT D'UNE « ATTACHE RAPIDE » POUR NOTRE NOUVELLE RÉTROCAVEUSE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une « attache rapide manuelle GRYB et d'un ensemble de crochets vierge de même marque » pour notre rétrocaveuse, auprès de l'entreprise «TOROMONT – CAT (Québec)» selon la proposition déposée le 21 décembre 2017, au prix total de 5 310,70, taxes incluses (transport non inclus). Cette somme sera prise à même le « Fonds de roulement ». La présente résolution vient amender la résolution N° 18-01-12.

**Rés # 18-02-12 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 143, RELATIF AUX FRAIS EXIGIBLES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, amendant le règlement N° 143, relatif aux frais exigibles pour le service des travaux publics.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 18-02-13 APPEL DE CANDIDATURES POUR L'OCCUPATION DU « PHARE »**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a lancé un « appel de candidatures avec pondération » pour l'occupation du bâtiment communément appelé « le phare », situé à *Place Festival* ;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, soit de la part de " Au Cœur des Arts de Saint-Siméon " et de " Mme Mélissa Arseneault, pour son projet – Les Trésors du phare";

ATTENDU QU' un comité de sélection a été formé pour procéder à l'analyse des candidatures ;

ATTENDU QUE ledit comité recommande au conseil municipal d'accepter la candidature de " Mme Mélissa Arseneault, pour son projet – Les Trésors du phare";

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure un bail de location d'une durée d'un (1) an avec possibilité de renouvellement, avec Mme Arseneault pour l'occupation du bâtiment communément appelé « le phare », situé à *Place Festival*, conditionnellement à ce qu'elle produise une analyse financière plus complète avant le cinq (5) mars prochain.

Que monsieur Martin Guérin est autorisé à signer ledit bail de location.

**Rés # 18-02-14      PRÉSENTER UN PROJET À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST,  
DANS LE CADRE DE « L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL »**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet à la MRC de Charlevoix-Est, dans le cadre de « l'Entente de développement culturel », relativement à la confection de panneaux d'interprétation. La municipalité s'engage à assumer les coûts non subventionnés. Monsieur Martin Guérin est autorisé à signer la demande d'aide financière.

**Rés # 18-02-15      AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 223**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Jean-Guy Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 223, amendant les règlements de zonage N° 196, celui relatif à l'émission des permis et certificats N° 195 et celui de construction N° 198, comme suit :

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant les usages « commerces récréo-touristique et plein-air intensif » dans la zone MR-28;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « résidence de tourisme » dans la zone AF-8;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant l'article 156.1 « logement accessoire »;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant le point « 10 – logement accessoire » à l'article 4.4;
- modifiant le règlement de construction N° 198, en ajoutant le point « 9.4 – disposition relative à l'implantation d'un bâtiment existant en date du 28 mars 1991 »;
- modifiant le règlement N° 195, relatif à l'émission des permis et certificats, en modifiant l'article 3.8-3°, relatif aux « autres coûts »;
- modifiant l'article 10.9-2° « hauteur des clôtures, murs et haies dans la marge avant », du règlement de zonage N° 196;

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en ajoutant l'article 59.1 « conteneur »;
- modifiant l'article 7.2 « forme de construction interdite », du règlement de zonage N° 196 de la municipalité de Saint-Siméon.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 18-02-16            200<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE BAIE-DES-ROCHERS ET 150<sup>e</sup> DE SAINT-SIMÉON**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que celui-ci a adopté, le 9 janvier 2017, la résolution N° 17-01-15, en vue de former un comité pour organiser les fêtes du 200<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la localité de Baie-des-Rochers.

Il informe le conseil qu'il y a aussi lieu d'entreprendre des démarches pour souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Saint-Siméon.

Ainsi, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est donc résolu à l'unanimité des conseillers de procéder aussi à la création d'un comité qui s'occupera des festivités reliées au 150<sup>e</sup> anniversaire de « Saint-Siméon ».

**Rés # 18-02-17            FERMETURE DU COMPTE « RIVIÈRE À SAUMONS »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture du compte « Rivière à Saumons », créé par la Municipalité de Saint-Siméon Village, avant le regroupement des municipalités, et de transférer le solde, soit 192 \$ dans le budget réservé au « Salon de la Chasse ».

**Rés # 18-02-18            OLYMPIADES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE MARIE-VICTORIN**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente de partenariat avec la Commission scolaire de Charlevoix pour la tenue du projet « Olympiades » à Saint-Siméon, les 14, 15 et 18 juin prochain, le tout selon les termes suivants :

- autoriser l'utilisation du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT), de la patinoire, du terrain de balle et de la piste d'athlétisme;
- la fourniture de tréteaux de bois et de l'abri démontable.

**Rés # 18-02-19            ACHAT D'UN ORDINATEUR**

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions, relativement à l'achat d'un ordinateur portable reconditionné pour le coordonnateur en loisirs, soit de la part des entreprises "Équipements GMM inc.", "Services Info COMM" et "Services De Documents";

ATTENDU QUE l'entreprise " Services de Documents" a soumis le plus bas prix ;

POUR CES  
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un ordinateur portable reconditionné, auprès de l'entreprise " Services de Documents", selon la proposition déposée le 1<sup>er</sup> février 2018, au prix de 349,00 \$ (plus taxes). Cette somme sera prise à même le *Fonds général d'administration*.

**Rés # 18-02-20                    CHANGEMENT DE CODE POSTAL POUR SAGARD ET LAC  
DESCHÊNES**

CONSIDÉRANT que les résidents des secteurs de Sagard et du Lac Deschênes des TNO de la MRC de Charlevoix-Est se sont vu attribuer des codes postaux qui réfèrent géographiquement au Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que ces codes postaux lient les résidents desdits secteurs au bureau de poste de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que de façon naturelle, pour les services publics, les résidents de ces secteurs que fréquentent les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est telles que Saint-Siméon et La Malbaie;

CONSIDÉRANT qu'il serait beaucoup plus pratique pour eux que leur code postal soit associé au bureau de poste de Saint-Siméon, dans la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'urgence, il y a un risque élevé de confusion pour les ambulanciers ou les pompiers, puisque le code postal des résidents de Sagard ou de Lac Deschênes les dirigent vers Petit-Saguenay plutôt que sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, il y a beaucoup de livraisons de colis qui n'arrivent pas à bon port en raison de l'incohérence entre le code postal et le lieu d'habitation;

À CES CAUSES, Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soutenir les résidents de Sagard et de Lac Deschênes dans leur demande auprès du gouvernement fédéral pour changer leur code postal de G0V 1N0, lequel réfère au bureau de poste de Petit-Saguenay, pour « G0T 1X0 », lequel réfèrerait au bureau de poste de Saint-Siméon.

c. c. M<sup>me</sup> Carla Qualtrough, ministre fédérale des Services publics et de l'Approvisionnement  
M<sup>me</sup> Sylvie Boucher, députée fédérale Beauport -Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix  
M. Lucien Tremblay, représentant du comité de citoyens de Sagard-Lac Deschênes  
Municipalité de Petit-Saguenay  
MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 18-02-21          DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- ADMQ, cotisations DG et DGA pour 2018	1 705,48 \$
- Association bénévole de Charlevoix (ABC), participation popote roulante	2 000,00 \$
- Le Charlevoisien, publicité Carnaval 2018 (plus taxes)	200,00 \$
- Le Club Lions Clermont – La Malbaie, 2 billets pour le brunch bénéfice	50,00 \$
- Association touristique de Charlevoix, cotisation municipalité	4 793,29 \$
- Association touristique de Charlevoix, cotisation camping	653,76 \$
- La Chasse au trésors de Charlevoix, commandite	500,00 \$

**Rés # 18-02-22          DEMANDE À TOURISME CHARLEVOIX DE NOUS VERSER 50% DE NOTRE COTISATION 2018**

CONSIDÉRANT que Tourisme Charlevoix offre la possibilité d'ajouter le montant de l'adhésion municipale tel que stipulé dans la Politique d'utilisation des crédits marketing ;

CONSIDÉRANT que la Société de développement économique durable de Saint-Siméon via le comité Tourisme Saint-Siméon pourra utiliser cette somme à des fins de publicité ;

CONSIDÉRANT que Tourisme Charlevoix désire conserver 50% de l'adhésion 2018 afin d'assurer le fonctionnement du bureau d'accueil touristique de Saint-Siméon ;

À CES CAUSES, Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Tourisme Charlevoix de verser 50% du montant de notre adhésion 2018 à la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS) pour le comité Tourisme Saint-Siméon et demande à Tourisme Charlevoix d'analyser la possibilité de transférer la totalité du montant d'adhésion pour l'année 2019.

**Rés # 18-02-23          BELL CANADA**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que donner notre accord au projet « D40158 » présenté par Bell Canada, ayant pour but de mettre en place des câbles de fibres optiques sur des nouvelles structures aériennes et à effectuer des travaux d'émondage dans le chemin menant à la tour située sur le lot « 5 728 198 ».

**CORRESPONDANCE :**

- **LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**  
Ristourne de 2 170 \$ sur nos assurances municipales pour l'année 2017.



- **MUTUELLES DE PRÉVENTION (CNESST)**  
Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**
  - Accusé réception de notre demande de traversée piétonnière en face de la Pharmacie Brunet et étude de celle-ci.
  - Analyse notre demande de signalisation pour les traversées piétonnières sur la route 138.
- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)**  
Le MAMOT accepte notre programmation de travaux révisée et présentée le 21 décembre dernier, relativement au montant versé dans le cadre de la TECQ.
- **APPUI AU PROJET DE "PARC NATIONAL DE LA CÔTE-DE-CHARLEVOIX"**
  - MRC de Charlevoix-Est
  - Tourisme Charlevoix
  - Municipalité des Bergeronnes
  - Municipalité de Petit-Saguenay
  - MRC de Manicouagan
  - Municipalité de Sacré-Cœur
  - Camping Québec
  - Hydro-Québec
- **OFFRES DE SERVICE :**
  - o Mme Ghislaine Murray (commis-comptable).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 54 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 18-02-24      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 54.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale